

# Stratégie suédoise d'aide au développement dans la région des Grands Lacs

et stratégies nationales pour le Rwanda, la République démocratique du Congo et le Burundi

**Novembre 2004 – décembre 2008**



REGERINGSKANSLIET

UD

**Stratégie suédoise de coopération au  
développement dans la région des Grands Lacs  
et stratégies nationales pour le Rwanda, la  
République démocratique du Congo et le  
Burundi.**

**Novembre 2004-décembre 2008**

## Chiffres clés du développement dans la région des Grands Lacs

Indicateurs	Burundi	RDC	Rwanda
Superficie	28 000 km <sup>2</sup>	2 345 000 km <sup>2</sup>	26 000 km <sup>2</sup>
Population (millions)	7,1	60	8,2
Croissance démographique annuelle	3,1%	2,8%	2,9%
Moins de 15 ans	47,5%	46,8%	45,3%
Espérance de vie	Hommes: 41 ans Femmes : 43 ans	Hommes: 45 ans Femmes : 47 ans	Hommes: 40 ans Femmes : 41 ans
Population urbaine	9,3%	31%	6,3%
Classement mondial IDH, 2003 (sur 175)	171	167	158
Classement mondial ISDH, 2003 (sur 175)	141	136	129
Pauvreté monétaire	70% (seuil de pauvreté national)	80% (moins de 0.20 USD/jour)	60% (seuil de pauvreté national)
Population à revenu inférieur à 1 USD par jour, 1990-2001	58%	-	36%
Mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes	114	129	96
Mortalité infantile, moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	190	205	183
Mortalité maternelle, pour 100000 naissances vivantes	1 900	940	1 400
VIH/SIDA + 15 ans	9-13% (diverses statistiques)	4,9% (chiffre ne portant pas sur tout le pays)	9-13,5% (diverses statistiques)
Taux d'alphabétisation, plus de 15 ans	Hommes: 56% (2000) Femmes : 40%	Hommes: 74% Femmes : 52%	Hommes: 74,5% Femmes : 62%
PIB, milliards USD (2002)	0,7	5,2	1,7
PIB par habitant (USD)	110 (2002)	107	220
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-2001)	-4,3%	-7,7%	-1,3%
Inflation (moyenne annuelle 1990-2002)	13%	728%	12%
Aide au développement par habitant, USD		15.6	43.6
Dépenses publiques d'éducation (1992-2001)	15%	0	26%
Dépenses publiques de santé (1992-2001)	2%	0	5%
Pourcentage de femmes au Parlement, 2003	18,8%	-	45%
Indice de corruption, 2003	-	2,2	-

Sources : Rapport sur le développement humain 2003, Monographies de pays de la Banque mondiale 2003, UNICEF 2003, Onusida 2003.

## Abréviations

CAE	Communauté de l’Afrique de l’Est
CARP	Crédit d’aide à la réduction de la pauvreté
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
COMESA	Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe
CPI	Cour pénale internationale
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSRP-I	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
EKN	Commission suédoise de garantie du crédit à l’exportation
ESA	Groupe Afrique orientale et australe
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEWER	Forum sur l’alerte précoce et l’intervention rapide
FMI	Fonds monétaire international
FPR	Front patriotique du Rwanda
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IBN	Initiative du Bassin du Nil
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PAALLEN	Programme auxiliaire d’action de la région des Lacs équatoriaux du Nil
PAM	Programme alimentaire mondial
PDRM	Programme multilatéral de démobilisation et de réintégration
PNR	Police nationale du Rwanda
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République démocratique du Congo
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
TPIR	Tribunal pénal international pour le Rwanda
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Stratégie régionale pour la région des Grands Lacs
  - 2.1. Synthèse de l'analyse des conflits régionaux
  - 2.2. Intégration régionale
  - 2.3. L'aide régionale suédoise région à ce jour
  - 2.4. La coopération suédoise au développement dans la région des Grands Lacs
    - 2.4.1. Considérations générales
    - 2.4.2. Objectifs
    - 2.4.3. Volume
    - 2.4.4. Aménagement
    - 2.4.5. Dialogue
    - 2.4.6. Mise en œuvre et suivi
3. Stratégie nationale pour le Rwanda
  - 3.1. Synthèse de l'analyse
    - 3.1.1. Situation sociale et dimensions de la pauvreté
    - 3.1.2. Démocratie, droits de l'homme et réconciliation
    - 3.1.3. État des conflits
    - 3.1.4. Économie
  - 3.2. La stratégie de développement du Rwanda
  - 3.3. Coopération internationale au développement
  - 3.4. Coopération suédoise au développement du Rwanda à ce jour
  - 3.5. La coopération suédoise au développement du Rwanda
    - 3.5.1. Considérations générales
    - 3.5.2. Objectif
    - 3.5.3. Volume et coopération future
    - 3.5.4. Aménagement
    - 3.5.5. Questions liées au dialogue
    - 3.5.6. Mise en œuvre et suivi
4. Stratégie nationale pour la République démocratique du Congo
  - 4.1. Synthèse de l'analyse pays
    - 4.1.1. État des conflits
    - 4.1.2. Situation sociale
    - 4.1.3. Démocratie et droits de l'homme
    - 4.1.4. Situation économique
  - 4.2. La stratégie de lutte contre la pauvreté de la RDC

- 4.3. Coopération internationale au développement
- 4.4. Enseignements de la coopération suédoise au développement
- 4.5. La coopération suédoise au développement de la RDC
  - 4.5.1. Considérations générales
  - 4.5.2. Objectif
  - 4.5.3. Volume
  - 4.5.4. Aménagement
  - 4.5.5. Questions liées au dialogue
  - 4.5.6. Mise en œuvre et suivi
  
- 5. Stratégie nationale pour le Burundi
  - 5.1. Synthèse de l'analyse
    - 5.1.1. État des conflits
    - 5.1.2. Situation sociale
    - 5.1.3. Démocratie et droits de l'homme
    - 5.1.4. Économie
  - 5.2. La stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi
  - 5.3. Coopération internationale au développement
  - 5.4. Enseignements de la coopération suédoise au développement
  - 5.5. La coopération suédoise au développement du Burundi
    - 5.5.1. Considérations générales
    - 5.5.2. Objectif
    - 5.5.3. Volume
    - 5.5.4. Aménagement
    - 5.5.5. Questions liées au dialogue
    - 5.5.6. Mise en œuvre et suivi

## 1. INTRODUCTION

Il existe par tradition des liens étroits entre les ethnies du Rwanda, du Burundi et de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Les échanges commerciaux informels ont été et restent importants. Au cours des dix années écoulées, ces pays se sont trouvés entraînés dans des conflits de caractère nettement régional. La coopération suédoise au développement de la région des Grands Lacs doit tenir compte de ces contextes régionaux. La présente stratégie est l'instrument d'orientation d'une politique cohérente de développement dans la région des Grands Lacs. Elle se compose de quatre volets : une stratégie de coopération régionale pour la région des Grands Lacs et trois stratégies nationales, pour le Rwanda, la RDC et le Burundi.<sup>1</sup>

La stratégie sera applicable de la date de la décision gouvernementale au 31 décembre 2008. L'orientation et l'aménagement de la coopération suédoise au développement seront déterminées par la situation dans la région et les pays partenaires. La situation actuelle dans la région des Grands Lacs est à qualifier d'instable et l'évolution de la région est difficilement prévisible. La souplesse sera donc le maître mot de la coopération suédoise au développement dans la région et avec les pays partenaires.

La présente stratégie a été établie par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) à la demande du gouvernement suédois. Lors de son élaboration, des consultations ont eu lieu avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé des pays concernés. Des réunions se sont tenues à Stockholm avec les intervenants. Pour servir de base à la préparation de la stratégie ont été élaborées une analyse des conflits régionaux ainsi que des analyses par pays pour le Rwanda, la RDC et le Burundi. Il a été procédé à une analyse des résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la coopération suédoise au développement dans la région et dans chacun des pays.

---

<sup>1</sup> Dans la présente stratégie, la région des Grands Lacs se limite au Rwanda, à la République démocratique du Congo et au Burundi.

## 2. STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

### 2.1. Synthèse de l'analyse des conflits régionaux

#### *État des conflits*

La dynamique des conflits dans la région des Grands Lacs est complexe. En RDC, le conflit comporte des aspects nationaux aussi bien que régionaux. La composante régionale est en relation avec le génocide du Rwanda, en 1994. Au Burundi, un conflit interne est en cours, avec des ramifications en RDC.

Des progrès sont à noter en ce qui concerne les processus de paix dans la région. En RDC, un accord de paix a été conclu entre les acteurs nationaux. Au Burundi, de même, il existe un accord de paix national. Au Rwanda, le travail de réconciliation se poursuit et les premières élections nationales depuis le génocide de 1994 ont eu lieu. La RDC a conclu des accords de paix avec le Rwanda et l'Ouganda, et ces derniers pays ont retiré leurs troupes de la RDC. Des milices étrangères, principalement des milices génocidaires rwandaises, continuent d'opérer en RDC. Ces groupes doivent être désarmés, démobilisés et renvoyés dans leur pays d'origine pour qu'il soit possible de parvenir à une stabilité régionale permanente.

Le processus régional de normalisation et les processus de paix nationaux sont très fragiles. Les causes des conflits n'ont pas été résolues. Ce sont les fortes pressions exercées par la communauté internationale qui préservent la cohésion des processus de paix et de normalisation.

#### *Les conflits : causes profondes et conséquences*

De multiples facteurs de conflits interagissent au sein de structures complexes où il n'est pas toujours possible de distinguer la cause et l'effet. L'extrême pauvreté est une source de conflits. Dans le même temps, les conflits aggravent la pauvreté.

Au fil de longues années de malgouvernance, la faiblesse des institutions démocratiques et l'absence de culture démocratique se sont traduites par l'exclusion, la discrimination, l'oppression et la corruption. Les élites ont manipulé les populations de la région au nom de l'ethnicité. L'exploitation illégale des richesses naturelles, surtout dans l'Est de la RDC, a financé les conflits. La rapide croissance démographique et la forte densité de population exacerbent la lutte pour les ressources, en particulier les terres cultivables. Les flux de réfugiés ont encore accru les revendications sur ces ressources limitées. Les importants déplacements de population ont accéléré la propagation du VIH/SIDA.

Les conflits prolongés ont entraîné une militarisation générale dans l'ensemble de la région. La dissémination des armes légères est considérable. La violence a traumatisé les populations. Torture et viols font partie intégrante des opérations de guerre. La situation est particulièrement grave pour les femmes et les enfants.

### *Les intervenants de l'action pour la paix*

Les Nations Unies (ONU) travaillent activement à la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs. Le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un représentant spécial pour la région. Celui-ci est chargé d'organiser, en concertation avec l'Union africaine (UA) et les pays participants, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Des forces des Nations Unies investies d'un mandat d'imposition de la paix sont sur place en RDC comme au Burundi. Les missions des Nations Unies sont dotées de larges mandats pour être à même d'avoir une approche globale des processus de paix.

L'Union africaine (UA) et certains pays africains, en particulier l'Afrique du Sud, jouent un rôle important dans les processus de paix de la région.

L'Union européenne (UE) apporte un soutien substantiel à la paix, à la sécurité et au développement dans la région des Grands lacs. Un représentant spécial veille en continu à la concrétisation de l'engagement politique de l'Union européenne. Les pays de la région bénéficient en outre d'une coopération au développement et d'une aide humanitaire importantes de l'Union. Au cours de l'été 2003, l'UE a effectué sa première action de maintien de la paix hors d'Europe dans le district de l'Ituri, dans le Nord-Est de la RDC.

La Suède poursuit une politique active dans le cadre de l'Union européenne et des Nations Unies en vue de soutenir une évolution pacifique dans la région des Grands Lacs. En RDC, elle a fourni des troupes aux actions de gestion de crise de l'UE aussi bien qu'aux forces des Nations Unies. Elle continue de fournir des observateurs militaires et des policiers civils à la force des Nations Unies. Au Burundi, elle a contribué financièrement à la force de maintien de la paix de l'Union africaine, maintenant intégrée aux forces des Nations Unies.

## **2.2. Intégration régionale**

La coopération régionale sur une base informelle, notamment dans le domaine du commerce, est traditionnellement de grande ampleur dans la région des Grands Lacs. Elle a souffert des retombées des guerres. Une coopération régionale accrue suppose un environnement pacifique, mais constitue en même temps un moyen de prévention des conflits et de construction de la paix. Il existe des conditions favorables à la progression du commerce et d'autres formes de coopération régionale, par exemple en ce qui concerne la recherche, la gestion des traumatismes, le VIH/SIDA, les réfugiés, les droits de l'homme, la démocratie, le développement durable, les secteurs énergétique et bancaire, ainsi que la gestion des ressources naturelles transnationales.

Le tableau des processus régionaux d'intégration est complexe. La RDC appartient à la *Communauté de développement de l'Afrique australe* (SADC) et tend à tourner ses regards vers le sud. Elle renforce avant tout sa coopération avec l'Afrique du Sud. Le Rwanda et le

Burundi négocient leur entrée dans la *Communauté de l'Afrique de l'Est* (CAE). La coopération dans le cadre de la CAE a un notable potentiel de prévention des conflits. L'adhésion du Rwanda et du Burundi serait bénéfique pour la stabilité régionale. Le Rwanda a dès maintenant un accord de coopération avec la CAE. La Suède soutient la CAE dans le cadre de la *Stratégie suédoise d'aide à la lutte contre la pauvreté et au développement durable dans la région du lac Victoria 2004-2006*

Dans le même temps, le Burundi, la RDC et le Rwanda sont membres de la *Communauté économique des États d'Afrique centrale* (CEEAC) ainsi que du *Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe* (COMESA) et du *Groupe Afrique orientale et australe* (ESA) qui négocient avec l'Union européenne des accords de partenariat économique dans le cadre de l'accord de Cotonou. Le but de ces négociations est à la fois de réglementer le commerce avec l'UE et de simplifier les échanges intrarégionaux et continentaux en Afrique. Un accord de partenariat économique entre l'Union européenne et l'ESA fera vraisemblablement progresser les échanges commerciaux entre le Burundi, la RDC et le Rwanda.

De plus, des activités sont en cours pour rétablir la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), organe de coopération régionale dont la RDC, le Burundi et le Rwanda sont membres. Une relance de la CEPGL aurait un effet bénéfique pour les efforts d'instauration de la paix dans la région. De même, la réussite de la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs actuellement en projet peut avoir des répercussions positives. Les trois pays sont également membres de l'*Initiative du Bassin du Nil* (IBN) et du *Programme auxiliaire d'action des Lacs équatoriaux du Nil* (PAALEN).

### **2.3. L'aide régionale suédoise à ce jour**

La Suède a contribué aux travaux préparatoires de la très prochaine *Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs*. L'aide (2 millions en 2004) a été canalisée par l'entremise du PNUD au Kenya.

Le *Programme multilatéral de démobilisation et de réintégration* (PDRM) géré par la Banque mondiale a obtenu une aide de la Suède (20 millions en 2002). Le PDRM, qui inscrit la démobilisation et la réintégration dans une perspective d'ensemble pour toute la région, centralise et coordonne les ressources des bailleurs de fonds. Un environnement complexe et la faible capacité institutionnelle des pays destinataires rend cette action plus difficile. Malgré des retards, la démobilisation a commencé en Angola et au Rwanda. Si la situation s'améliore au Burundi et en RDC, la mise en œuvre de la démobilisation pourra y commencer également.

L'aide suédoise est également canalisée par l'antenne régionale du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA, 2 millions en 2004). L'OCHA a un bureau à Nairobi. Travaillant à promouvoir les principes humanitaires, celui-ci joue rôle stratégique important en attirant l'attention sur les crises humanitaires de la région et en contribuant à y apporter une réponse appropriée. Cette aide a conduit à une meilleure coordination humanitaire. Dans le cadre de la contribution ordinaire annuelle non ciblée de la Suède au *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*

(HCR), cet organe des Nations Unies finance entre autres une aide aux réfugiés de la région des Grands Lacs (47 millions en 2004).

## **2.4. La coopération suédoise au développement dans la région des Grands Lacs**

### **2.4.1. Considérations générales**

Les pressions et l'aide financière de la communauté internationale sont importantes pour la réussite des processus de paix nationaux et du processus régional de normalisation. En raison de son engagement durable, notamment par l'entremise de ses églises missionnaires, et de son absence de passé colonial, la Suède est perçue par les pays de la région comme un acteur neutre.

La stratégie de l'aide suédoise à la coopération régionale et sous-régionale au développement de l'Afrique subsaharienne pour 2002-2006 est à la base de la coopération régionale de la Suède au développement de la région des Grands Lacs. La mise en œuvre d'une action au niveau régional plutôt que local ou national doit se justifier par une valeur ajoutée tangible.

### **2.4.2. Objectif**

L'objectif de la coopération suédoise au développement de la région des Grands Lacs est de créer les conditions nécessaires pour donner aux populations pauvres les moyens d'améliorer leurs conditions de vie.

### **2.4.3. Volume**

Pour la durée de la stratégie, la Suède affectera à sa coopération régionale au développement de la région des Grands Lacs un montant de 30 à 45 millions de couronnes par an. À cela s'ajoute une aide humanitaire régionale de quelque 2 millions de couronnes par an.

### **2.4.4. Aménagement**

La coopération suédoise au développement de la région des Grands Lacs part du principe que l'instauration de la paix et de la sécurité est d'une signification déterminante pour l'amélioration des conditions de vie de la population. De plus est, il existe une corrélation entre la réduction de la pauvreté et un régime démocratique marqué par la transparence et le respect des droits de l'homme. L'aménagement de la coopération suédoise pour le développement se fonde donc sur deux piliers : d'une part contribuer à la stabilité et à la coopération dans la région, et de l'autre soutenir l'émergence d'une culture démocratique respectueuse des droits de l'homme.

La coopération dans la région des Grands Lacs doit s'inscrire dans une *approche régionale et nationale des conflits*. Le choix des actions, des partenaires, des secteurs géographiques et des destinataires doit se faire en tenant compte de leur impact sur l'apaisement des conflits armés et la création de préalables pour la paix. Une autre dimension à prendre en considération pour décider des actions est celle des *droits humains*, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les enfants. La lutte contre le *VIH/SIDA* doit également faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration des actions. Des mesures spécifiques pour faire échec à la propagation du *VIH/SIDA* peuvent être envisagées.

Les décisions relatives aux actions prévues devront prendre en compte les résultats de la *Conférence internationale de la région des Grands Lacs*. On peut nourrir l'espoir que la conférence débouche sur des résultats concrets dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la gouvernance, du développement économique et de l'intégration régionale, ainsi que de l'évolution de la situation sociale et humanitaire. Pour autant que les résultats de la conférence le permettent, la coopération suédoise au développement régional s'articulera essentiellement sur l'accompagnement de leur mise en œuvre. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) devrait informer régulièrement le Ministère suédois des affaires étrangères des actions projetées.

Les actions suédoises dans la région doivent porter en premier lieu sur l'amélioration de la sécurité, le soutien aux mesures de confiance et les mécanismes de règlement des conflits. Les mesures de soutien à *l'amélioration de la sécurité* comprennent entre autres un appui à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants. L'aide au titre des PDRM doit se poursuivre dans la mesure où elle reste nécessaire. Une concertation doit être recherchée avec le Ministère suédois des affaires étrangères. Des mesures visant à empêcher la dissémination des armes légères peuvent également entrer en ligne de compte dans le domaine de l'amélioration de la sécurité. Le soutien aux *mesures de confiance* peut prendre notamment la forme d'échanges culturels ou universitaires tendant à favoriser les relations entre groupes ethniques et/ou élites pour encourager au dialogue et à la compréhension. Le soutien aux *mécanismes de règlement des conflits* peut être assuré entre autres en travaillant avec les parlements régionaux, avec des commissions conjointes, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales internationales ou la société civile. Le soutien aux médias peut être aussi bien une fin en soi qu'un moyen.

En second lieu peuvent être envisagées des actions pour l'émergence d'une culture démocratique et un meilleur respect des droits de l'homme ou pour l'intégration régionale. Dans le domaine de la *démocratie et des droits de l'homme*, un soutien aux processus de réconciliation, à la lutte contre l'impunité, à l'identification des auteurs de violences ainsi que des initiatives sous-régionales pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme peuvent par exemple entrer en ligne de compte. Dans le domaine de *l'intégration régionale*, un soutien peut être envisagé par exemple à la gestion des ressources naturelles communes et à une coopération économique sous forme de promotion du commerce et du tourisme. Les mesures de promotion du commerce peuvent comporter une aide à l'amélioration des capacités de production et à un renforcement des capacités visant à faciliter une participation active aux négociations commerciales, notamment dans le cadre de l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) ou des Accords de partenariat économique (APE).

L'aide humanitaire régionale se poursuivra aussi longtemps qu'elle sera nécessaire. Si besoin est, le soutien à la coordination des actions humanitaires dans la région sera maintenu. De même, la contribution annuelle non ciblée au HCR doit être maintenue. Cette contribution de base bénéficie également aux réfugiés de la région des Grands Lacs.

#### 2.4.5. Dialogue

Les questions régionales doivent être incluses dans le dialogue bilatéral avec chacun des pays de la région des Grands Lacs.

#### **2.4.6. Mise en œuvre et suivi**

L'Asdi veillera à une coordination efficace avec les autres donateurs. Le principe est celui d'une mise en œuvre des actions par des canaux multilatéraux. Il convient de rechercher activement des partenariats avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux.

La coordination de la gestion des actions régionales incombe à l'Asdi/ Stockholm, qui répartit la responsabilité de la préparation opérationnelle entre les ambassades de Nairobi, Kinshasa, Kampala et le bureau de l'Asdi à Kigali.

L'aide doit faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi systématiques. Lors de l'élaboration des plans nationaux annuels, il doit être procédé à un examen de la coopération. Ces vérifications annuelles doivent être effectuées au regard des finalités de la coopération et, dans ce cadre, comporter une appréciation indiquant dans quelle mesure ont été intégrés la dimension nationale et régionale des conflits, la dimension des droits humains axée sur les femmes et les enfants et la lutte contre le VIH/SIDA. Elles doivent porter aussi sur les moyens en personnel. De plus, une révision annuelle doit être effectuée avec le concours du Ministère des affaires étrangères.

### 3. STRATÉGIE NATIONALE POUR LE RWANDA

#### 3.1. Synthèse de l'analyse

##### 3.1.1. Situation sociale et dimensions de la pauvreté

Le génocide de 1994 au Rwanda a aggravé de façon marquante la pauvreté. Bien que la situation se soit améliorée depuis pour la majeure partie de la population, la pauvreté reste répandue.

La répartition des ressources limitées disponibles est inégale, tant entre individus qu'entre la ville et les régions rurales. La majorité des pauvres se trouvent parmi les travailleurs ruraux sans terre et les petits agriculteurs. Les ménages dirigés par des femmes et des enfants sont particulièrement défavorisés, de même que les personnes âgées et handicapées et l'ethnie minoritaire des *Twa*. Une analyse nationale de la pauvreté cite parmi les facteurs les plus importants de réduction de la pauvreté les possibilités d'emploi, l'appartenance à des associations et l'accès au microcrédit.

Le système éducatif, sur le plan quantitatif, a été reconstruit après le génocide. Des mesures sont en cours afin d'en améliorer les aspects qualitatifs. Le système de santé se remet peu à peu. L'accès des populations pauvres aux services de santé est toutefois limité. Le VIH/SIDA constitue un problème grave, en particulier dans les zones urbaines. Le Rwanda a élaboré un plan stratégique pour faire face à l'épidémie, mais sa mise en œuvre au niveau local avance lentement.

Le sous-emploi est considérable, surtout parmi les jeunes. La majorité de la population vit d'une agriculture à petite échelle pratiquée sur de petits lopins de terre, sans droit de propriété individuelle. La croissance démographique intensifie la concurrence pour les terres cultivables. Les problèmes écologiques tels que le déboisement et l'érosion des sols entraînent une perte de productivité et une extension de la pauvreté.

##### 3.1.2. Démocratie, droits de l'homme et réconciliation

###### *Démocratie*

La culture démocratique est précaire au Rwanda. Il n'existe pas d'opposition politique organisée. L'autocensure est manifeste et la marge de manœuvre des médias est restreinte, même si quelques stations de radio privées ont été autorisées à émettre. À l'exception des communautés religieuses, la société civile est très faible. On trouve un petit nombre d'organisations qui œuvrent pour les droits de l'homme. Leurs relations avec le gouvernement sont tendues. L'absence de dialogue ouvert au sein de la société est un obstacle sérieux au développement et à la stabilité.

Après le génocide, le Rwanda a été dirigé pendant neuf ans par un gouvernement d'unité nationale sous la conduite du *Front patriotique rwandais* (FPR). Une nouvelle constitution formulant des valeurs démocratiques a été adoptée par référendum en mai 2003. Elle permet cependant des restrictions aux libertés d'expression, de réunion et d'association. En 2003 ont eu lieu les premières élections nationales depuis l'indépendance du Rwanda. Le président Kagamé et son parti, le FPR, l'ont largement emporté aux

présidentielles comme aux législatives. Le processus électoral s'est déroulé sans incidents violents, mais des menaces, des pressions et des cas de fraude électorale ont été constatés. Les élections sont une étape importante sur la voie d'une normalisation politique et d'une démocratisation accrue.

Le gouvernement s'efforce d'instaurer le principe de reddition des comptes et d'ouvrir les institutions publiques. L'indépendance de ces dernières est toutefois sujette à caution. Le manque de ressources et de capacités pose des problèmes constants. La corruption est présente mais relativement limitée. Une réforme de décentralisation a été entreprise en 2000 pour moderniser l'administration de l'État et accroître l'influence des citoyens. Le processus de décentralisation a contribué dans une certaine mesure à améliorer les possibilités des pauvres de peser sur l'action de leurs élus.

### *Droits de l'homme*

Le Rwanda a ratifié cinq des six principales conventions relatives aux droits de l'homme et a adhéré au protocole facultatif sur la traite des enfants, la prostitution des enfants, lapornographie mettant en scène des enfants et le protocole facultatif relative aux droits d'enfants dans les conflits armés. Il n'a pas ratifié la convention contre la torture. Il n'a pas rempli son obligation de rapport. Une *Commission nationale des droits de l'homme* et un Médiateur ont été créés afin de promouvoir les droits de l'homme.

Le respect des droits sociaux et économiques a progressé. Des atteintes graves aux droits politiques et civils sont commises, en particulier pour ce qui est des libertés d'expression et d'association. La loi sur le "divisionnisme" interdit toute forme de propagande ethnique mais sert d'instrument pour étouffer les opinions qui s'écartent de la ligne gouvernementale. Des disparitions se produisent, de même que des tracasseries et des arrestations arbitraires de journalistes et de membres de l'opposition politique et de la société civile. Des condamnations à mort sont encore prononcées mais aucune n'a été exécutée depuis 1998.

Le Rwanda lutte activement contre la discrimination fondée sur le sexe. Le Parlement compte 45% de femmes. Le principe d'une fixation des salaires neutre au regard du sexe a été inscrit dans la législation du travail. Les femmes restent sous-représentées dans le monde de l'entreprise et en moyenne, leur taux d'alphabétisation est inférieur à celui des hommes.

Près d'un cinquième des enfants de 14 ans et moins sont orphelins par suite du génocide et de la propagation du VIH/SIDA. Les enfants des rues et les enfants chefs de ménage sont nombreux. La prostitution infantile, l'exploitation sexuelle des enfants et le travail des enfants sont relativement répandus.

### *Système judiciaire et politique de réconciliation*

Le système judiciaire était traditionnellement sous contrôle politique, corrompu et incompetent. La nouvelle constitution confère en principe à la Cour suprême une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, mais cette indépendance n'est pas encore entrée dans les faits. Une réforme du système judiciaire a été entreprise. Une importante

réforme a été engagée en 2000 pour démocratiser la police, qui bénéficie aujourd'hui d'une image favorable auprès du public.

Faire la part de la réconciliation et de la justice est chose difficile. La Commission nationale pour l'unité et la réconciliation travaille à faire avancer et à coordonner le processus de réconciliation. Un système coutumier d'administration de la justice, la *gacaca*, a été mis en place au niveau des villages pour faire face à la multitude de procès liés au génocide. Cette démarche peut aboutir à l'identification de centaines de milliers de nouveaux suspects. Après le génocide, le Conseil de sécurité des Nations Unies a institué le *Tribunal pénal international pour le Rwanda* (TPIR) chargé de juger les auteurs du génocide au Rwanda. Longtemps tendues, les relations entre le TPIR et le Rwanda se sont améliorées.

### 3.1.3. État des conflits

Le Rwanda se trouve dans une situation d'après-conflit. La stabilité est rétablie et les conflits ethniques ouverts ont cessé, mais de nouveaux conflits violents ne peuvent être exclus. La pénurie de terres cultivables devient plus sensible à la lumière de la croissance démographique, de la dégradation de l'environnement et du retour des réfugiés et des milices génocidaires. La lutte pour des ressources limitées offre un terrain propice aux manipulations politiques exploitant les lignes de fracture ethniques.

Dans une perspective à long terme, la situation s'est améliorée pour ce qui est des conflits régionaux. Mais les milices du génocide rwandais continuent d'opérer sur le territoire de la RDC. Les interventions militaires du Rwanda en RDC en 1996 et 1998 ont conduit à accroître la discrimination des Tutsis congolais en RDC. Les relations entre le Rwanda et la RDC restent tendues. Les relations avec l'Ouganda se sont progressivement améliorées.

### 3.1.4. Économie

Le génocide de 1994 a laissé l'économie rwandaise en ruines. De grands progrès ont été accomplis depuis en ce qui concerne les indicateurs macroéconomiques. De 1995 à 2001, la croissance atteignait en moyenne 6%. En 2002, la croissance économique a été de 9,4%. Simultanément, l'inflation a été constamment maîtrisée ; en 2002 par exemple, elle n'était que de 2%. En 2003, la croissance économique s'est enrayée, tombant à 0,9%, et l'inflation est passée à 7,7 %. La diminution des précipitations a eu un effet défavorable sur les récoltes, ce qui a fait monter les prix des denrées alimentaires. En même temps, les prix des principaux produits d'exportation du Rwanda baissaient et les importations se renchérisaient par suite de la dépréciation de la monnaie. L'inflation était attisée par une politique budgétaire expansionniste. Globalement, l'évolution de 2003 montre que de graves problèmes structurels restent à résoudre dans l'économie.

L'économie est fortement tributaire de l'aide internationale. La base fiscale est restreinte mais a été élargie. Les possibilités d'accroître encore les recettes fiscales sont limitées pour le moment. L'importante dette extérieure du Rwanda et le service de la dette sont un poste de dépense lourd, malgré les allègements accordés au Rwanda au titre de l'*Initiative pour les pays pauvres très endettés* (PPTTE). Le déficit budgétaire est énorme. Les dépenses

militaires restent élevées mais leur part du PIB est tombée de 4,5 % en 1998 à environ 2,6 % en 2003.

La tendance des exportations et la balance commerciale sont négatives et les perspectives de progression des exportations limitées. Les trois quarts des exportations consistent en café, thé et coltan (colombo-tantalite), produits dont les cours ont fortement baissé sur les marchés mondiaux. Il importe de diversifier l'offre de produits à l'exportation et d'accroître les taux de transformation. Si la stabilité s'instaure durablement dans la région, des perspectives d'augmentation des échanges s'ouvriront dans le cadre de la CEEAC, du COMESA et de la CEPGL. Une adhésion du Rwanda à la CAE serait sans doute aussi de nature à stimuler le commerce dans la région. On estime qu'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne favoriserait les échanges commerciaux sur le continent tout en facilitant les exportations vers les pays de l'Union européenne. La conclusion d'un accord de partenariat devrait intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Une importante action de réforme économique est en cours. Le régime actuel voit dans le secteur privé le moteur de la croissance économique. Au fur et à mesure de la libéralisation de l'économie, les conditions faites au secteur privé se sont améliorées. Le développement des entreprises subit toutefois l'incidence négative d'un secteur financier faible, de taux d'intérêt élevés, du manque de crédits et de mauvaises infrastructures. En 2004 a été engagée la privatisation des banques contrôlées par l'État. Les investissements directs étrangers sont limités.

La stratégie rwandaise de réduction de la pauvreté donne la priorité à la modernisation du secteur agricole, épine dorsale de l'économie, et au développement rural, dans l'intention d'améliorer les perspectives de croissance à moyen terme. À plus longue échéance, le gouvernement rwandais souhaite faire du pays une plaque tournante régionale du commerce et des services sur la base des technologies de l'information et de la communication et des exportations de services, tout en développant le tourisme.

Les systèmes de gestion et de contrôle financiers sont relativement faibles mais s'améliorent constamment grâce à la coopération du gouvernement rwandais avec la Banque mondiale et le FMI. Il reste beaucoup à faire avant que les allocations budgétaires puissent être considérées comme étant effectivement commandées par la stratégie de réduction de la pauvreté et le *Cadre de dépenses à moyen terme* (CDMT).

### **3.2. La stratégie de développement du Rwanda**

Le DSRP du Rwanda a été traité par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en juillet 2002. Les domaines prioritaires sont (1) le développement rural, (2) le développement humain, (3) les infrastructures économiques, (4) la bonne gouvernance, (5) le développement du secteur privé et (6) le développement des institutions et des capacités. Une stratégie sectorielle a été élaborée pour le secteur de l'éducation. Des stratégies sectorielles sont en cours d'élaboration dans d'autres domaines.

La qualité de la stratégie est satisfaisante. L'analyse de la pauvreté est pertinente, les priorités sont claires et corrélées au CDMT. Une de ses faiblesses réside dans la place

limitée faite aux questions concernant la démocratie et les droits de l'homme, et dans une description trop vague des mesures prévues pour enrayer la dégradation de l'environnement. Les objectifs sont très ambitieux et risquent de ne pouvoir être atteints. Les conflits nationaux ou régionaux ainsi que le manque de ressources et de capacités peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie.

Le premier examen du DSRP du Rwanda a été effectué en 2003. Après seulement un an de mise en application, il était difficile d'en tirer des conclusions de grande portée. Certaines améliorations étaient toutefois constatables dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

### **3.3. Coopération internationale au développement**

La Grande-Bretagne et le Rwanda ont conclu un partenariat à long terme d'une grande ampleur tant au plan du volume que du contenu. La Grande-Bretagne assure la coordination de l'aide dans le secteur de l'enseignement, et en partie pour l'égalité des chances. Les Pays-Bas entretiennent une coopération à long terme avec le Rwanda. Une transition s'opère progressivement de l'aide-projet vers l'aide-programme, l'aide sectorielle et éventuellement une aide budgétaire. Les Pays-Bas assument le rôle de chef de file des bailleurs de fonds en ce qui concerne la décentralisation et le développement du secteur public. La Belgique, qui octroie une importante aide-projet, a annoncé une augmentation des volumes dans plusieurs domaines. Les États-Unis sont le chef de file des bailleurs de fonds pour le développement du secteur privé et la lutte contre le VIH/SIDA. La France a réduit son aide par rapport à la période précédant le génocide. L'aide actuelle prend la forme d'une aide-projet axée sur la promotion de la culture et de la francophonie.

La Banque Mondiale gère un vaste programme comportant notamment des actions pour le développement de l'agriculture, des régions rurales et des capacités. Un *Crédit d'aide à la réduction de la pauvreté* (CARP), c'est-à-dire une aide budgétaire, est en préparation. Le programme de réforme économique du Rwanda doit être réalisé en collaboration avec le FMI. La Commission européenne alloue une aide substantielle, y compris budgétaire, et assure la coordination des aides dans le secteur du développement rural. Un grand nombre d'organes des Nations Unies sont présents au Rwanda. Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) conduit la coordination de la gouvernance et est chef de file des bailleurs de fonds en général.

Le financement externe des divers secteurs a été inégal, l'intérêt se portant principalement sur les secteurs de la justice et de l'enseignement, tandis que l'énergie, l'environnement et les infrastructures étaient sous-financés.

Les actions des pays donateurs sont de plus en plus coordonnées et harmonisées autour de la stratégie rwandaise de lutte contre la pauvreté, solidement placée sous conduite et propriété rwandaises. Cela est particulièrement clair pour ce qui est de l'aide budgétaire. Outre cela, le gouvernement a mis en place des *groupes de concertation* correspondant aux domaines principaux de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

### 3.4. Coopération suédoise au développement du Rwanda à ce jour

Tableau 1. Coopération suédoise au développement du Rwanda de 1999 à 2003, millions de SEK

<u>Secteur</u>	1999	2000	2001	2002	2003
Droits de l'homme et démocratie	5,9	13,4	7,8	22,2	24,7
Aide humanitaire	67	38,8	4,5	2	2,3
Secteurs sociaux	3,4	3,1	18,2	47,5	4,3
Recherche	0	0	0	3	17,4
Réformes économiques	20	60	40	50	50
ONG	13,1	14,4	13,4	16,5	2,2
<b>Total</b>	<b>109,4</b>	<b>130</b>	<b>84</b>	<b>138</b>	<b>101</b>

Source : *Annuaire de l'Asdi*

Un portefeuille « développement » a été constitué et le dialogue entre la Suède et le gouvernement du Rwanda s'est développé. Conformément à la stratégie nationale pour le Rwanda, les domaines prioritaires sont (1) paix, stabilité et réconciliation, (2) démocratie et droits de l'homme, (3) réformes économiques et stabilité macroéconomique et (4) soutien institutionnel et développement des capacités. Le développement des capacités, la lutte contre le VIH/SIDA et l'égalité des chances sont des questions thématiques transversales. Un *Protocole d'accord* a été signé en 2002.

L'aide suédoise pour la paix, la stabilité et la réconciliation entre principalement dans la catégorie Droits de l'homme et démocratie du tableau ci-dessus. Affectée pour l'essentiel à la Commission nationale pour la réconciliation, elle a été mise en œuvre en coopération avec la Grande-Bretagne. Cette aide a permis à la Commission pour la réconciliation d'améliorer sa capacité de planification, de surveillance et de suivi des activités. La Suède a contribué en outre au financement d'un centre mémorial du génocide et d'un sondage d'opinion sur ce que pensent les Rwandais du processus de paix et de réconciliation et de l'évolution du pays.

La démocratie et les droits de l'homme ont été encouragés par une aide à l'élaboration de la nouvelle constitution, au processus électoral de 2003 et au renforcement des capacités de l'administration, souvent en collaboration avec des institutions publiques suédoises. L'Association des communes de Suède a contribué à la formation d'un organisme similaire au Rwanda. Les aides au renforcement des capacités dans la société civile et à l'amélioration du milieu carcéral ont été canalisées par des organisations internationales. Cette dernière aide a permis d'améliorer la situation dans certaines des prisons.

Dans le domaine des réformes économiques et de la stabilité macroéconomique, la coopération s'est concentrée sur l'élaboration de la stratégie rwandaise de réduction de la pauvreté et sur une aide budgétaire. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives en ce qui concerne ses effets. L'aide budgétaire de la Suède a facilité la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'aide au renforcement des capacités relève principalement de la catégorie Droits de l'homme et démocratie du tableau ci-dessus. Elle a contribué à consolider les institutions de l'État. La Direction suédoise du contrôle de la gestion publique a contribué au

renforcement de son homologue rwandaise. La Direction générale de la police nationale a pris en 2003 l'initiative d'une collaboration avec la *Police nationale du Rwanda* (PNR) afin de renforcer la capacité institutionnelle de celle-ci sur la base des valeurs démocratiques et du respect des droits de l'homme. Cette coopération a été mise en route récemment. Il n'est pas possible d'en apprécier ses effets.

Depuis 2002, la Suède apporte un soutien au secteur de l'éducation par le biais d'une aide budgétaire sectorielle. Une coopération a été établie avec le DFID britannique. Ce secteur est le plus dynamique en termes de mise en place de programmes sectoriels, de développement des politiques, d'harmonisation et de coordination. Cette aide entre dans la catégorie Secteur social du tableau ci-dessus. Une coopération s'est engagée en 2003 dans le domaine de la recherche entre l'*Université nationale du Rwanda* et trois universités suédoises. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

Dans le secteur sanitaire, la Suède soutenait deux projets qui sont passés du statut de l'aide humanitaire à celui de projets de développement. Ils ont donné de bons résultats mais n'ont pas eu d'impact sur l'ensemble du secteur de la santé. Cette aide entre dans la catégorie Secteur social du tableau ci-dessus.

L'aide de la Suède aux actions de développement des ONG suédoises au Rwanda était canalisée par PMU Interlife, SHIA et l'Église évangélique de Suède, qui ont des activités dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la mise en valeur des ressources naturelles, des droits de l'homme et des entreprises. Ces actions sont concentrées sur le renforcement des organisations locales de coopération, principalement par le développement des connaissances et des compétences.

Globalement, il y a lieu de noter que, du fait qu'une grande partie des actions suédoises n'ont démarré que récemment, il est trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. On constate une forte appropriation rwandaise, alors que la capacité de réalisation de nombreuses actions était limitée. Dans certains cas, les processus préparatoires ont été retardés du fait que le partenaire suédois n'a pu remplir ses obligations en temps voulu, de sorte que le Rwanda s'est tourné vers un autre partenaire. La coopération et l'interaction avec le gouvernement comme avec les autres donateurs sont intensives et de haute qualité.

### **3.5. La coopération suédoise au développement du Rwanda**

#### **3.5.1. Considérations générales**

Le Rwanda a entamé la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, les systèmes de contrôle financiers commencent à se mettre en place et la corruption est relativement faible. Grâce à une politique économique progressiste et axée sur la lutte contre la pauvreté, de grandes avancées ont été réalisées depuis le génocide dans le domaine de la politique de développement. La coopération internationale au développement est importante pour la poursuite des efforts de reconstruction du Rwanda. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la coordination des donateurs. Ainsi, un cadre commun a été mis au point pour l'harmonisation de l'aide budgétaire. L'image de la Suède au Rwanda est positive.

La coopération suédoise au développement du Rwanda doit être commandée par la stratégie rwandaise de réduction de la pauvreté, mais en plus, mettre davantage l'accent sur les principes démocratiques et les droits de l'homme.

Les difficultés que rencontre la coopération au développement du Rwanda tiennent en premier lieu à ce que la situation n'est pas satisfaisante en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme. La démocratisation et le respect des droits de l'homme sont un préalable à la paix et au développement durable. En second lieu, il est essentiel que le Rwanda s'emploie de manière constructive à promouvoir la paix et la coopération dans l'ensemble de la région. La paix et la réconciliation au niveau régional aussi bien que national sont déterminantes pour l'avenir du Rwanda.

La coopération suédoise actuellement en cours crée des possibilités de poursuivre le dialogue avec le Rwanda, tant sur la démocratie et les droits de l'homme que sur le développement régional. La coopération pour le développement est ainsi un instrument important pour chercher à inciter le gouvernement rwandais à renforcer la démocratie au Rwanda et à mener une action constructive dans la région.

### **3.5.2. Objectif**

La coopération suédoise au développement du Rwanda a pour objectif de créer les conditions qui permettront aux populations pauvres d'améliorer leurs conditions de vie.

### **3.5.3. Volume et coopération future**

La coopération suédoise au développement du Rwanda s'élèvera à 120-140 millions de couronnes par an, y compris l'aide budgétaire et l'aide à la recherche. À cela s'ajoute un soutien aux organisations non gouvernementales suédoises ayant des activités dans le pays.

Sous réserve que le processus de démocratisation du Rwanda s'approfondisse et que le respect des droits de l'homme y progresse, mais aussi que le Rwanda contribue de manière constructive à résoudre la situation de conflit dans la région, une extension de la coopération avec le Rwanda pourra être envisagée au cours du cycle stratégique. Une éventuelle décision d'extension de la coopération au développement du Rwanda devra être précédée d'une concertation avec le Ministère suédois des affaires étrangères.

En cas d'élargissement de la coopération au développement du Rwanda pendant la durée de la stratégie, les actions dans le secteur du développement rural pourraient être prioritaires. Le sous-développement des régions rurales est générateur de conflits. Le développement rural est la première priorité de la stratégie rwandaise de réduction de la pauvreté, et le Rwanda élabore actuellement une stratégie multisectorielle dans ce domaine.

Il convient de rechercher pour les actions de développement rural des modalités de canalisation efficaces au regard des ressources. Les possibilités d'agir par l'entremise d'autres donateurs devront être examinées à cet effet.

#### 3.5.4. Aménagement

Pour pouvoir concentrer les ressources du Rwanda sur la lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de gérer la dimension régionale des conflits et les conflits nationaux en liaison avec le génocide. Les réformes démocratiques et le respect des droits de l'homme vont de pair avec une amélioration du niveau de vie, de même qu'une politique de développement progressiste. La structure de la coopération suédoise pour le développement du Rwanda est commandée par ces corrélations.

*La dimension régionale et nationale des conflits* ne doit jamais être perdue de vue dans la coopération avec le Rwanda. Le choix des actions, des partenaires, des secteurs géographiques et des destinataires doit se faire en tenant compte de ses conséquences pour une action de prévention et de règlement des conflits propre à créer les conditions d'une paix durable. La dimension des droits de l'homme, y compris l'obligation de rendre compte, la participation et la non-discrimination, doit être prise en considération dans l'aménagement des actions. Les droits des enfants et des femmes doivent autant que possible faire l'objet d'une attention particulière.

Le *VIH/SIDA* est répandu au Rwanda et représente une cause de pauvreté. La Suède doit dans toute la mesure du possible adopter une approche intégrée du VIH/SIDA dans l'aménagement des actions.

Dans le sillage du génocide, le besoin d'un *renforcement des capacités* se fait sentir dans tous les domaines. Une politique de développement efficace suppose une consolidation des capacités dans les institutions publiques comme dans la société civile. L'aide suédoise doit privilégier le renforcement des capacités dans l'élaboration des actions.

La coopération suédoise au développement du Rwanda vise à contribuer à une évolution pacifique et à améliorer les conditions de mise en place d'un système social démocratique. Elle doit en outre apporter une contribution à la croissance économique et au développement social et économique sur la base d'une utilisation durable des ressources naturelles.

#### *Evolution pacifique et gouvernance démocratique*

La Suède continuera de soutenir l'œuvre de paix et de réconciliation au Rwanda. Cela peut impliquer un soutien à la Commission nationale pour la réconciliation ou au système judiciaire coutumier de la *gacaca*.

Le soutien à la gouvernance démocratique sera, au plan des volumes, le deuxième secteur de coopération. La Suède doit promouvoir l'émergence d'une culture démocratique et du pluralisme dans la société rwandaise. Dans cette perspective, une aide à la société civile, y compris aux médias, est souhaitable et envisageable. Un soutien à la promotion des droits de l'enfant peut également être envisagé.

La coopération avec des administrations suédoises pour le développement des institutions publiques du Rwanda, par exemple la police, se poursuivra. La décentralisation de l'administration d'État, aspect crucial du processus de démocratisation, est un domaine prioritaire pour le gouvernement rwandais. La Suède soutient actuellement le processus de

décentralisation au Rwanda dans le cadre d'une coopération avec SALA-IDA, l'agence d'aide au développement de l'Association des communes de Suède. Un examen de cette aide doit avoir lieu dans le courant de 2004. Il pourrait conduire à une réorientation de l'aide à la décentralisation.

*Une croissance économique et un développement social et économique fondés sur une utilisation durable des ressources naturelles*

Le développement économique et social axé sur la lutte contre la pauvreté restera, en volume, le secteur le plus important de la coopération. L'aide sanitaire sera toutefois supprimée en raison de son absence d'impact sur l'ensemble du secteur de la santé.

Une intense action de réforme est en cours au Rwanda. Pour faciliter la mise en œuvre de réformes économiques et la stratégie rwandaise de lutte contre la pauvreté, la Suède entend maintenir son aide budgétaire pendant ce cycle stratégique. Une aide budgétaire pluriannuelle peut être envisagée pour 2005 et 2006, dans la mesure où les conditions formulées dans les lignes directrices applicables seront remplies. En complément à l'aide budgétaire, une augmentation du soutien à la gestion financière pourrait entrer en ligne de compte.

Le secteur de l'enseignement est une grande priorité du gouvernement. Une stratégie sectorielle est en place. Ce secteur devrait donc rester prioritaire dans la coopération au développement du Rwanda. L'aide budgétaire générale pourra être suivie au regard des indicateurs dans le secteur de l'enseignement. Il convient de rechercher une coordination avec la Grande-Bretagne.

La Suède accorde déjà une aide au renforcement de la capacité de recherche des universités du Rwanda. Cette aide, qui contribue à construire une capacité dans des secteurs d'importance stratégique pour le développement du pays, devrait se poursuivre. Le gouvernement rwandais voit dans les technologies de l'information un secteur important pour le développement socio-économique et la diversification de l'économie. L'Asdi a alloué une aide à l'agence rwandaise des technologies de l'information, qui est chargée de coordonner la mise en œuvre de la politique nationale des TIC. Diverses formes de soutien au secteur des TIC se poursuivent.

Dans l'intention de promouvoir l'investissement et les activités d'affaires, des aides seront mises à disposition par le canal de Start Syd. Ce programme, proposant un financement avantageux des transferts de savoir technologique et de compétences d'une entreprise suédoise à ses partenaires du Rwanda, peut contribuer à amener les petites et moyennes entreprises suédoises à franchir le pas et nouer de nouvelles relations d'affaires avec des entreprises du pays.

Quand le Rwanda aura atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et qu'il sera considéré comme solvable par la Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation (EKN), des crédits avantageux pourront être envisagés pour des investissements complémentaires dans les domaines de coopération de l'Asdi, en particulier ceux à dimension régionale. Il est également possible de soutenir des projets par des garanties indépendantes.

Comme il participe déjà aux programmes de la CAE pour le lac Victoria et peut escompter devenir membre à part entière de la CAE au cours du cycle stratégique, le Rwanda peut prétendre à une aide dans le cadre de la *Stratégie suédoise d'aide à la lutte contre la pauvreté et pour le développement dans la région du lac Victoria 2004-2006*.

### **3.5.5. Questions liées au dialogue**

Les plans annuels par pays doivent comporter une stratégie de dialogue détaillée, dont la mise au point fait l'objet d'une concertation avec le Ministère suédois des affaires étrangères. La Suède doit mener, au plan bilatéral et au sein de l'Union européenne, un dialogue axé sur la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, la paix et la réconciliation, la démocratie, les droits de l'homme et les questions de caractère régional, en particulier l'état des conflits.

### **3.5.6. Mise en œuvre et suivi**

La coopération pour le développement doit être systématiquement placée sous le signe de l'appropriation rwandaise. La Suède donne la priorité à la coordination des bailleurs de fonds et à l'harmonisation, en liaison avec la stratégie de réduction de la pauvreté. Il convient de tendre à une coopération accrue avec les autres donateurs. La concentration des actions doit se poursuivre. Les avantages comparatifs de la Suède doivent être pris en considération. Une grande attention doit être apportée à la question de la corruption lors de la planification et de la mise en œuvre.

Le suivi de la coopération au développement sera assuré par des rapports semestriels et des consultations annuelles avec le gouvernement rwandais. Un examen de la coopération a lieu lors de l'élaboration des plans annuels par pays. Ces vérifications annuelles doivent être effectuées au regard des finalités de la coopération et, dans ce cadre, comporter une appréciation indiquant dans quelle mesure ont été pris en compte la dimension nationale et régionale des conflits, la dimension des droits humains axée sur les femmes et les enfants, la lutte contre le VIH/SIDA et le développement des capacités. Ils doivent porter également sur les moyens en personnel. De plus, une révision annuelle doit être effectuée avec le concours du Ministère des affaires étrangères.

## 4. STRATÉGIE NATIONALE POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### 4.1. Synthèse de l'analyse

#### 4.1.1. État des conflits

L'absence d'institutions et de traditions démocratiques en RDC s'est traduite, au fil de longues années de malgouvernance, par l'exclusion, la discrimination, l'oppression et de nombreuses infractions aux droits de l'homme. La pauvreté s'est progressivement aggravée, contribuant ainsi à aiguïser les antagonismes nationaux. Les conflits ont accentué la pauvreté davantage encore. Les retombées du génocide de 1994 au Rwanda ont donné au scénario du conflit une dimension régionale. Des milices génocidaires ne cessent d'opérer sur le territoire de la RDC. Des facteurs économiques, comme l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC, ont contribué à la régionalisation du conflit.

Le conflit, en cours depuis 1998, engage sept armées étrangères et de nombreux groupes de miliciens. Les élites congolaises et étrangères ont tiré profit de l'instabilité, notamment par le pillage des ressources naturelles.

Sur le papier, la paix règne dans la région et dans la RDC. Des accords de paix ont été négociés entre la RDC et le Rwanda d'une part, l'Ouganda de l'autre. Au plan national, un accord de paix a été conclu en décembre 2002. En juin 2003, un gouvernement de transition a été installé. Si donc l'évolution est pour l'essentiel positive, le processus reste fragile. Des affrontements entre différentes fractions rebelles et un embryon d'armée nationale ont encore lieu dans l'Est de la RDC. Les raisons essentielles du conflit n'ont toujours pas été éliminées.

Le gouvernement de transition est placé devant des défis importants. La question de la nationalité des groupes d'origine rwandaise vivant dans la partie orientale de la RDC doit être traitée. Une réforme du secteur de la sécurité, visant à l'établissement d'une armée et d'un corps de police unifiés, doit être menée à bien. Le gouvernement de transition doit élargir son autorité à l'ensemble du territoire. Des élections générales seront organisées en 2005. Parallèlement à la réforme du secteur de la sécurité, un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants congolais et étrangers doit démarrer. Les personnes déplacées et les réfugiés attendent aussi leur réinsertion dans la société. Constituant déjà un problème, les conflits liés aux terres arables peuvent encore s'aggraver.

Le soutien de la communauté internationale au processus de paix est important. Les Nations Unies disposent dans le pays d'une force ayant pour mandat de rétablir la paix. Un comité international, dont la tâche est de soutenir le processus de paix, a été constitué sur place à Kinshasa.

#### **4.1.2. Situation sociale**

En dépit des énormes ressources naturelles que recèlent le pays, la population de la RDC est l'une des plus pauvres de la planète. Les moyens d'existence sont limités par les conflits. Le manque de terres arables se traduit par des pressions importantes sur l'environnement, ainsi l'érosion des sols et la déforestation.

Les infrastructures publiques ont été détruites. Les réseaux routier et ferré sont déplorable. Les systèmes d'enseignement et de santé se sont effondrés. Les deux tiers des enfants ne sont pas scolarisés. La majorité de la population n'a pas accès aux soins médicaux et aux médicaments. La mortalité infantile et maternelle atteint des taux alarmants. La propagation du VIH/SIDA s'accélère.

On estime que la guerre et les troubles ont causé, directement ou indirectement, la mort de près de trois millions et demi d'individus. Quelque trois millions de personnes sont des personnes déplacées tandis qu'environ 500 000 Congolais sont réfugiés dans des pays voisins. Un nombre important de personnes sont invalides et traumatisées. Près d'un tiers des quelque 60 millions d'habitants que compte le pays auraient besoin d'actions de secours immédiats. La situation est la plus grave dans les zones affectées par le conflit.

#### **4.1.3. Démocratie et droits de l'homme**

La RDC n'a pas de tradition démocratique. L'influence que peuvent avoir les femmes sur la politique est très limitée. Les églises remplissent une fonction sociale importante. Par ailleurs fragmentée, la société civile manque souvent de ressources et de capacités, ce qui limite ses moyens d'action.

Les institutions de la transition sont composées de représentants de l'ancien gouvernement, d'anciens groupes rebelles, de l'opposition non armée et de la société civile. Cinq commissions citoyennes, axées respectivement sur les élections à venir, les médias, la vérité et la réconciliation, l'éthique et la lutte contre la corruption, ainsi que les droits de l'homme, seront instaurées conformément à la constitution de transition. Inefficaces, les institutions publiques sont gangrenées par la corruption.

La RDC a certes ratifié les principales conventions sur les droits de l'homme, mais elle ne les observe pas. Dans les régions orientales de la RDC affectées par le conflit se perpétuent de très graves violations se traduisant par des exécutions sommaires, des privations de liberté arbitraires, des viols, des tortures, des incendies criminels et des pillages. Femmes et enfants sont placés dans une situation particulièrement difficile. Le travail des enfants, les enfants-soldats et l'exploitation sexuelle sont chose fréquente. La violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles fait partie intégrante de la guerre. Les agressions sexuelles civiles ont également augmenté. La discrimination des femmes est étayée par des règles juridiques et coutumières. Les conditions régnant dans les maisons d'arrêt et les prisons sont déplorable.

En ruines, les institutions policières et juridiques se caractérisent par la corruption et l'ingérence politique. Les cas d'impunité sont légion. La commission vérité et réconciliation (CVR), qui est chargée d'enquêter sur les exactions commises depuis 1960, a été critiquée par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme pour compter

parmi ses membres des individus qui seraient soupçonnés d'implication dans de graves violations des droits de l'homme. *La Cour pénale internationale* (CPI) a lancé une enquête dans la RDC. La CPI a compétence pour enquêter sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre perpétrés après le 1<sup>er</sup> juillet 2002, date à laquelle la cour a été formellement instaurée.

#### **4.1.4. Situation économique**

En raison d'un gaspillage continu, de la corruption et des conflits, l'économie du pays est en décomposition. Dilapidés, les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC ne profitent pas aux larges couches de la population. Le nerf vital de l'économie est constitué par de petites exploitations agricoles et par le troc. Le développement du secteur agricole a été entravé par le manque d'infrastructures et l'accès insuffisant aux marchés et aux crédits.

Soutenu par la banque mondiale et FMI, le gouvernement a lancé un programme de réforme économique. Ces réformes, partiellement couronnées de succès, se sont traduites par une reprise de la croissance économique (2 % en 2002 et 5 % en 2003) en même temps que l'inflation reculait (16 % en 2002 et 4,5 % en 2003). Une poursuite des réformes s'impose pour réduire la corruption. La gestion de l'énorme dette extérieure du pays représente un autre défi. La RDC obtient des allègements de sa dette dans le cadre du PTTE.

#### **4.2. La stratégie de lutte contre la pauvreté de la RDC**

Arrêté en mars 2002, un *Document stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté* (DSRP-I) couvre trois secteurs : (1) Paix et bonne gouvernance, (2) Stabilité macroéconomique, réhabilitation et croissance axée sur la réduction de la pauvreté, (3) Renforcement et développement de la société civile.

La mise en œuvre du DSRP-I s'effectue en trois phases. La première, déjà achevée, visait à établir la stabilité macroéconomique. La seconde, en cours, vise à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales. À l'approche de la troisième, un DSRP complet devra avoir été élaboré. Cette troisième phase (2005-2010) comportera des mesures générant une croissance durable.

La qualité du DSRP-I étant insuffisante, les actions de la Suède ne peuvent entièrement s'appuyer sur lui. L'analyse de la pauvreté est faible. Priorités, indicateurs, financement et plans de mise en œuvre font défaut dans cette stratégie. Il importe que le DSRP complet soit élaboré en coopération avec la société civile et le soutien technique et financier des bailleurs de fonds.

Dans l'attente du DSRP complet, le gouvernement de transition met au point un cadre destiné à ses priorités des trois à quatre années à venir. Ce cadre est censé servir de point de départ aux interventions des pays donateurs et facilitera, on peut l'espérer, la coordination des bailleurs de fonds.

### 4.3. Coopération internationale au développement

Les succès du processus de paix aidant, beaucoup de bailleurs de fonds ont accru leurs efforts dans la RDC. La plupart de ces derniers poursuivent leurs actions humanitaires en même temps qu'ils apportent leur soutien au secteur de la sécurité, à la démobilisation, à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'aux institutions de la transition. Le secteur de la santé, l'agriculture et les infrastructures sont les secteurs auxquels les bailleurs de fonds donnent la priorité. Le secteur de l'enseignement est insuffisamment financé.

La Belgique est le principal bailleur de fonds des États membres de l'Union européenne. La Belgique profite d'une longue expérience de coopération bilatérale au développement avec la RDC. Des aides sont allouées aux secteurs sociaux, en particulier à la santé, à la société civile, au renforcement des capacités et à la bonne gouvernance, y compris le secteur judiciaire. La Grande-Bretagne, qui a dernièrement adopté une stratégie pour la RDC, y accroît fortement ses efforts. Ce soutien est axé sur le processus de transition et la lutte contre la pauvreté. Les Pays-Bas fournissent essentiellement une aide humanitaire et accordent un important soutien au programme régional de démobilisation de la Banque mondiale. Il y a de bonnes chances pour que la Suède puisse coopérer avec plusieurs pays de l'Union européenne.

La Commission européenne met en œuvre une stratégie nationale pour la période 2002-2007. L'accent est porté sur la santé, un soutien institutionnel pour le passage à la démocratie et un soutien macroéconomique.

Les autres bailleurs de fonds bilatéraux sont les USA, le Canada, le Japon et la Chine. Parmi les organismes multilatéraux, on note les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies. La Banque mondiale a constitué un fonds pour la reconstruction englobant un soutien aux infrastructures, à l'agriculture, aux services sociaux, au développement de stratégies sectorielles et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Ce fonds constitue un cadre servant à la coordination des actions engagées par les bailleurs de fonds dans la reconstruction. La Banque mondiale a également constitué un fonds multilatéral pour l'allègement de la dette. La Banque africaine de développement met l'accent sur le secteur public, l'agriculture, le développement rural, le renforcement des capacités ainsi que le secteur privé. Si plusieurs organismes onusiens sont engagés dans la RDC, il semble que beaucoup soient relativement faibles et aient des difficultés à établir des priorités dans les énormes besoins de cet immense pays. L'insuffisance du financement des appels humanitaires des Nations Unies en faveur de la RDC a aggravé la situation.

La coordination entre bailleurs de fonds, notamment en matière d'actions engagées au titre du développement, est insuffisante. La coopération humanitaire s'est améliorée à la suite de la restructuration et de la décentralisation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies.

#### 4.4. Enseignements de la coopération suédoise au développement

Tableau 3. Aide suédoise à la RDC de 1999 à 2003, millions de SEK

Secteur	1999	2000	2001	2002	2003
Aide humanitaire	30,5	44,2	56,0	49,3	75,8
ONG	25,0	23,6	19,7	22,8	13,0
Total	55,5	67,8	75,7	72,1	88,8

Source : *Annuaire de l'Asdi*

Le soutien de la Suède à la RDC se polarise sur les activités de maintien de la paix et sur l'aide humanitaire, en premier lieu à la partie orientale du pays affectée par le conflit. L'aide est canalisée par le biais des Nations Unies et des ONG suédoises et internationales.

Également canalisée vers la région des Grands Lacs, l'aide suédoise annuelle au HRC est en partie attribuée à la RDC, comme le sont également certaines contributions non ciblées destinées au *Programme alimentaire mondial* (PAM). Le soutien de la Suède à l'appel conjoint des Nations Unies a été réparti entre *le Fonds des Nations Unies pour l'enfance* (UNICEF), *l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO), le PNUD, *le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme* (HCDH) et l'OCHA. Des fonds ont été alloués au soutien d'activités génératrices de revenus, à la protection des enfants exposés, à l'enseignement, à la coordination des bailleurs de fonds et à la sécurité du personnel humanitaire. Ce soutien comportait, dans la mesure du possible, des composantes de développement à long terme.

Le soutien accordé aux ONG internationales a été attribué au Conseil norvégien des réfugiés notamment, qui gère des projets de formation de base et de protection destinés aux personnes déplacées de la partie orientale du Congo. Un nombre non négligeable d'enfants de réfugiés ont été scolarisés, des personnes déplacées ont suivi des cours sur leurs droits ou obtenu des conseils à l'occasion de leur retour. Les expériences tirées de cette coopération sont excellentes. Ce soutien est considéré comme rentable. L'Asdi a également fourni une aide à *la branche anglaise de la Fondation « Save the Children »* pour des actions de maintien de la paix et de démobilisation des enfants-soldats. Les expériences sont bonnes. La *Fondation « Save the Children »* œuvre dans le cadre des structures locales existantes, ce qui favorise le long-terme.

L'aide fournie aux actions de développement des ONG suédoises dans la RDC a été canalisée par le biais de PMU Interlife, de l'Église évangélique de Suède, de l'Union baptiste de Suède, de l'ONG suédoise Diakonia ainsi que des syndicats LO/TCO, dont les activités s'exercent dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de la démocratie et des droits de l'homme. L'aide fournie a généralement été couronnée de succès du fait des réseaux dont disposent les églises et qui touchent une très grande partie de la population. Beaucoup de personnes ont pu profiter de services sociaux comme enseignement et santé.

La Suède fournit une aide financière au dialogue intercongolais, aide qui a débouché sur l'accord final de paix de décembre 2002. Un soutien aux actions de paix et de réconciliation a été apporté par le biais des organisations suivantes, l'Institut Vie et Paix, le *Forum pour la détection et l'intervention rapides* (FEWER) et l'ONG internationale *Search for Common Ground*.

En 2002, la Suède a signé un accord bilatéral avec la RDC portant sur l'allègement de la dette. Au titre de cet accord, les deux tiers de la dette bilatérale ont été annulés, ce qui représente environ un milliard et demi de couronnes.

D'une manière générale, l'aide suédoise a contribué à atténuer les effets de la violence, à normaliser l'existence de pans entiers de la population, à protéger des groupes exposés et à favoriser le dialogue entre les différents intervenants. Pour une partie importante de la population, l'aide humanitaire a été la condition de sa survie. Une bonne connaissance du terrain, des pratiques très élaborées en matière de sécurité ont permis aux organisations s'étant vu attribuer une aide suédoise de réussir en grande partie, et même dans les zones instables, à mener à bien leurs activités.

#### **4.5. La coopération suédoise au développement avec la RDC**

##### **4.5.1. Considérations générales**

La RDC compte parmi l'un des pays les plus pauvres de la planète. En raison de la taille et de la situation géopolitique du pays, son développement a un impact important sur le développement de l'Afrique en général. D'où l'importance des pressions et efforts internationaux, de l'aide financière pour consolider la paix et reconstruire le pays. La Suède, qui est activement impliquée dans l'action de paix dans la région des Grands Lacs, déploie depuis longtemps de gros efforts dans la RDC par le biais des missions des églises libres de Suède et mène une importante coopération au développement avec beaucoup d'autres pays africains directement concernés par l'évolution de la RDC. Cela justifie un soutien suédois pendant la période de reconstruction.

L'évolution du processus de paix reste incertaine. En cas d'échec, la situation dans le pays peut devenir extrêmement inquiétante. D'où la nécessité, pour la coopération suédoise au développement, d'être flexible afin de se trouver en mesure de gérer différents scénarios. L'évolution du processus de paix national, la volonté du gouvernement de transition de contribuer activement à la stabilité régionale, à la mise en place de réformes allant dans le sens de la démocratie et d'un respect accru des droits de l'homme sont des facteurs décisifs pour les efforts qu'entend mener la Suède.

##### **4.5.2. Objectifs**

La coopération suédoise au développement avec la RDC a pour objectif de créer des conditions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des pauvres.

##### **4.5.3. Volume**

Sous réserve que se poursuivent les progrès enregistrés dans le processus de paix, sous réserve également que la RDC contribue activement à une stabilisation régionale et fasse des progrès en matière de démocratie et des droits de l'homme, le volume de la

coopération suédoise au développement avec la RDC augmentera, passant ainsi à 40-50 millions de couronnes par an. Au cours de la présente stratégie, un accroissement supplémentaire sera envisageable, après concertation avec le Ministère des affaires étrangères.

À cela viennent s'ajouter l'aide humanitaire fondée sur les besoins et le soutien apporté aux ONG suédoises. On peut estimer que l'aide humanitaire atteindra la somme de 80 millions de couronnes par an. En cas d'échec du processus de paix, le soutien sera alors essentiellement axé sur l'aide humanitaire et des actions de soutien à la gestion du conflit.

#### **4.5.4. Aménagement**

La RDC continue de se caractériser par une situation de conflit, en particulier dans l'Est du pays. Dans certaines parties du pays, les besoins humanitaires doivent être satisfaits sans délai. L'amélioration à terme du niveau de vie est directement subordonnée à un accroissement de la stabilité et de la sécurité. Des réformes allant dans le sens de la démocratie et d'un respect accru des droits de l'homme, des réformes économiques explicitement axées sur la lutte contre la pauvreté constituent également des facteurs décisifs pour la réduction de la pauvreté dans la RDC. La structure de la coopération suédoise au développement avec la RDC tient compte de ces liens de causalité.

Une *dimension nationale et régionale des conflits* sous-tend cette coopération. Actions, partenaires, secteurs géographiques et bénéficiaires devront être choisis en pensant aux conséquences que ces choix peuvent avoir sur l'atténuation des conflits armés et la création des conditions pour la paix. Une autre *dimension*, axée cette fois sur les *droits de l'homme* et tout spécialement ceux des femmes et des enfants, devra également être mise en œuvre.

L'aide suédoise doit, dans toute la mesure du possible, contribuer à faire échec à la propagation du VIH/SIDA. Le VIH/SIDA fera l'objet d'une attention toute particulière dans la définition du soutien à apporter au retour des réfugiés et à la réintégration des soldats. Dans son dialogue avec la RDC, la Suède devra œuvrer pour faire en sorte que le VIH/SIDA soit considéré comme un obstacle sérieux à la lutte contre la pauvreté et au développement et que, par conséquent, le combat contre ce fléau constitue l'une des pierres angulaires de la stratégie de lutte contre la pauvreté de la RDC.

La coopération suédoise au développement avec la RDC doit inclure des actions humanitaires, contribuer à une évolution pacifique, à l'amélioration de la sécurité et de la réconciliation, à une gouvernance démocratique ainsi qu'à la croissance économique et à un développement socio-économique basé sur un développement durable et sur la préservation de la base de ressources naturelles.

#### ***Actions humanitaires***

Quelle que soit l'évolution du processus de paix, la RDC continuera dans les années à venir à être dépendante de l'aide humanitaire. Une poursuite de l'aide humanitaire suédoise est prévue pour l'essentiel de la durée de cette stratégie. Compte tenu de l'évolution probable des besoins, il est vraisemblable que l'aide humanitaire suédoise continuera d'être essentiellement axée sur la partie orientale de la RDC. Parallèlement,

une coordination avec les autres bailleurs de fonds est importante pour prévenir les distorsions géographiques. La Suède devra chercher à participer activement aux travaux permettant une aide humanitaire efficace au sein des Nations Unies, où la RDC, pendant toute la durée cette initiative, jouera le rôle d'État pilote en matière de coordination accrue entre bailleurs de fonds.

L'aide humanitaire devra se concentrer sur les besoins immédiats en matière de protection et d'aide matérielle. Parallèlement et, là où cela sera possible, cette aide humanitaire pourra également contribuer de manière transitoire à la reconstruction des structures de base des services sociaux, notamment en tirant profit et en apportant son soutien aux capacités et à la main-d'œuvre locales et en promouvant des activités favorables à la création d'emplois et de revenus. Cette aide a donc un effet à long terme. Cependant, le financement des actions de reconstruction s'effectuera en premier lieu dans le cadre de la coopération au développement avec la RDC.

L'aide humanitaire suédoise doit faciliter le retour et l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées en même temps qu'elle doit tout particulièrement attirer l'attention sur la situation des femmes et des enfants, combattre la violence sexuelle et promouvoir les droits de l'homme. Un soutien aux médias locaux pourra être envisagé comme complément aux actions humanitaires. Les médias jouent en effet un rôle important dans la diffusion de l'information au public dans une situation post-confliktuelle.

Cette aide continuera d'être canalisée par le biais des Nations Unies, de la Croix-Rouge et des ONG suédoises et internationales.

### *Évolution pacifique, sécurité et réconciliation*

Les activités en faveur de la paix et de la réconciliation auront besoin de se poursuivre. Les actions de la Suède en faveur d'une évolution pacifique, de la sécurité et de la réconciliation devront favoriser le dialogue et la gestion des conflits. Cela pourra par exemple être réalisé par un soutien au secteur des médias et par l'action d'organisations internationales et nationales.

La Suède apporte son soutien au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des soldats, qui se déroule dans le cadre de l'aide régionale pilotée par le PDRM. Le PDRM couvre la démobilisation et la réintégration mais non les coûts du désarmement. Dans la mesure où les conditions posées au financement de l'aide seront remplies, un soutien au processus de désarmement pourra être envisagé. Un soutien éventuel au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans la RDC ne devra s'opérer que s'il est coordonné et complété par des actions de la Banque mondiale. Néanmoins, les actions financées par des subventions suédoises devront, autant que faire se peut, être principalement axées sur les enfants-soldats.

### *Gouvernance démocratique*

La démocratisation et le respect des droits de l'homme constituent un préalable à la paix et à un développement durable. Une bonne gouvernance peut contribuer à ce que la RDC, dans l'avenir, puisse tirer profit des ressources naturelles du pays et financer son propre développement. Pour peu que le processus de paix continue d'aller de l'avant, les

conditions existent pour un soutien au secteur de la gouvernance démocratique. Un soutien sera alors envisageable dans les secteurs suivants : (1) Le développement des capacités des institutions de la transition et des ONG pour le renforcement de la société civile et la promotion d'une bonne interaction entre les institutions de la transition, (2) La préparation et la tenue des élections, (3) Les institutions publiques et les organisations civiles qui surveillent et défendent la démocratie et les droits de l'homme. Pour lutter contre l'impunité et contribuer à un accroissement de la sécurité, l'aide accordée aux institutions judiciaires et au secteur de la police bénéficiera d'une priorité particulière dans la mesure où le gouvernement de transition affichera une volonté politique déterminée de réforme de ces secteurs. Une aide sera coordonnée avec les actions de l'Union européenne et celles de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Compte tenu du fait que certaines parties de la société civile sont politisées et témoignent d'un déficit important en matière de capacités, le soutien éventuellement apporté aux organisations locales sera précédé d'une minutieuse analyse.

### *Croissance économique et développement socio-économique basés sur un développement durable et une préservation de la base de ressources naturelles*

Une reconstruction et une réhabilitation des infrastructures sociales et économiques s'imposent pour fournir à la population un accès accru à des services sociaux et pour favoriser la croissance économique. La Suède finance déjà en partie des actions de ce type dans le cadre de l'aide humanitaire. Un passage vers des actions de développement à plus long terme pourra intervenir sous réserve que le processus de paix continue d'aller dans le sens souhaité. Le secteur de l'enseignement bénéficiera alors de la priorité. De surcroît, la Suède devrait être en mesure de pouvoir participer à une action stratégiquement importante pour faire échec à la propagation du VIH/SIDA, par exemple des mesures préventives mettant l'accent sur des groupes à risque comme les militaires, les réfugiés et les personnes déplacées.

Souffrant d'un financement insuffisant, l'éducation est un secteur hautement prioritaire pour le gouvernement de transition. Par le soutien jusqu'ici fourni par la Suède dans le cadre de son aide humanitaire, le secteur de l'enseignement est un domaine dans lequel la Suède bénéficie d'avantages comparatifs. Une action concertée des bailleurs de fonds dans le secteur de l'enseignement est possible. Des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds devront être recherchés. Le soutien au secteur de l'enseignement pourra par exemple être canalisé par le biais du programme de reconstruction que la Banque mondiale a élaboré en collaboration avec le gouvernement de transition.

Lorsque la RDC aura atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et qu'elle aura été jugée solvable par la Commission suédoise de garantie du crédit à l'exportation (EKN), des crédits avantageux pourront être envisagés dans la mesure où l'investissement favorise le développement déjà positif d'un secteur donné. Il est également possible de soutenir des projets privés par des garanties indépendantes.

L'Asdi pourra, afin de promouvoir l'investissement et les activités commerciales, envisager un soutien canalisé par le biais de Start Syd. En proposant un financement

avantageux des transferts de savoir technologique et de compétences d'une entreprise suédoise à ses partenaires de la RDC, ce programme peut contribuer à amener des PME suédoises à franchir le pas et à nouer de nouvelles relations commerciales avec des entreprises du pays.

#### **4.5.5. Questions liées au dialogue**

Que ce soit de manière bilatérale ou dans le cadre de l'Union européenne, la Suède devra œuvrer pour un dialogue axé sur le processus de paix et de réconciliation ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il importe donc, dans le cadre de ces secteurs de dialogue, d'aborder la défense de la démocratie et des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants, l'intégration des réfugiés de retour au pays et des soldats démobilisés, la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que la nécessité d'un appareil judiciaire fonctionnant correctement. Les questions régionales seront également incluses dans ce dialogue. Les plans annuels par pays devront comporter une stratégie de dialogue.

#### **4.5.6. Mise en œuvre et suivi**

Les expériences de la Suède en matière de coopération au développement avec la RDC sont limitées. Une concentration des actions et des partenaires s'impose donc. La Suède accroîtra sa coopération avec d'autres bailleurs de fonds bi- et multilatéraux aux fins de coordonner son soutien et de le rendre plus efficace. La Suède devra prendre en considération les priorités du pays partenaire chaque fois qu'elle décidera d'actions de soutien. Il devra être tenu compte des avantages comparatifs de la Suède. Une grande attention devra être apportée à la question de la corruption lors de la planification et de la mise en œuvre.

Un contrôle et un suivi de l'aide devront être systématiquement assurés. Un examen de la coopération sera réalisé lors de l'élaboration des plans annuels par pays. Ces vérifications annuelles devront être effectuées au regard des finalités de la coopération et, dans ce cadre, comporter une appréciation du degré d'intégration de la lutte contre le VIH/SIDA, de la perspective nationale et régionale des conflits et enfin de la dimension des droits humains axée sur les femmes et les enfants. Elles devront porter également sur les moyens en personnel. De surcroît, un pointage annuel sera effectué avec le concours du Ministère des affaires étrangères.

## **5. STRATÉGIE NATIONALE POUR LE BURUNDI**

### **5.1. Synthèse de l'analyse**

#### **5.1.1. État des conflits**

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi est affecté par des conflits récurrents, inhérents à la pauvreté, à la politique d'exclusion et à la course sans merci aux ressources limitées du pays. Dans la lutte pour le pouvoir que se livrent les élites, les antagonismes entre deux ethnies, les Hutus et Tutsis, ont été attisés.

Le présent conflit a débuté en 1993, date à laquelle éclatait une guerre civile. Le conflit a des ramifications dans l'Est de la RDC (République démocratique du Congo), utilisée comme base par les rebelles burundais. En 2000, un accord de paix, signé à Arusha, répartissait le pouvoir entre Hutus et Tutsis. Un gouvernement de transition avec mandat triennal a été installé en 2001. Toutefois, la guerre se poursuit, certains groupes hutus ayant choisi de ne pas se joindre au traité de paix. Si, en 2003, le plus grand d'entre eux s'est rallié au gouvernement de transition, un groupe rebelle hutu se trouve toujours en marge du processus de paix et de transition. Des élections générales auront lieu à la fin de l'année 2004, ce qui suppose cependant que la situation se soit stabilisée.

C'est la communauté internationale qui fait progresser le processus de paix. Les Nations Unies ont une force de paix sur place. L'engagement africain en faveur d'une solution pacifique est important. Les actions engagées par la Tanzanie, l'Ouganda et l'UA sont particulièrement notables.

En cas de paix finale, des travaux massifs de reconstruction resteront à effectuer dans le pays. 800 000 réfugiés, 300 000 personnes déplacées et 55 000 anciens combattants devront être réinsérés dans la société. La manière dont les programmes de réintégration seront formulés sera cruciale pour éviter de nouveaux conflits.

#### **5.1.2. Situation sociale**

Les causes de la pauvreté sont à chercher dans le conflit armé essentiellement, mais aussi dans la faiblesse du leadership politique, dans l'insuffisance des ressources naturelles, dans le manque de terres arables et dans la prolifération du VIH/SIDA.

Le Burundi est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres de la planète. La structure démographique du pays s'est modifiée. La société est militarisée. Les flux migratoires sont importants. La situation humanitaire est difficile. La durée moyenne de vie a dramatiquement chuté. Le système d'enseignement a échoué et, souffrant d'un manque de fonds publics, reste dépendant des églises. Treize pour cent de la population adulte sont touchés par le VIH/SIDA.

La majorité des pauvres vivent dans les zones rurales où le manque de terre rend plus difficile encore l'approvisionnement en nourriture. La croissance démographique et les problèmes environnementaux, comme la déforestation et l'érosion des terres, aiguïssent encore davantage la course aux terres agricoles peu abondantes. Les personnes déplacées, les femmes et les enfants sont particulièrement exposés.

### **5.1.3. Démocratie et droits de l'homme**

Le Burundi a une expérience limitée du fonctionnement d'un système démocratique. Par tradition, le pays est gouverné par l'élite tutsi. Les traditions démocratiques y sont faiblement ancrées. La société civile y est faible, à l'exception des églises qui fournissent à la population des services sociaux. L'influence que les femmes peuvent avoir sur la politique est très limitée.

S'il a ratifié les principales conventions sur les droits de l'homme, le Burundi ne les observe cependant pas. Les atteintes aux droits politiques et civils sont importantes. La torture, le viol, le pillage, les exécutions, les maltraitements ayant entraîné la mort ont été perpétrés par toutes les parties. La population civile, en particulier les femmes et les enfants, a été durement touchée par ces exactions. L'impunité est étendue. L'organisation judiciaire du pays est corrompue et contrôlée par la classe politique. La confiance accordée à la police et aux juridictions est très faible. Si les médias disposent d'une certaine latitude, les restrictions ne sont pas rares et l'autocensure fréquente.

Le maintien des droits économiques et sociaux s'est érodé au cours des années du conflit. Les droits des enfants n'ont pas été respectés. Le travail des enfants et les enfants-soldats sont des phénomènes très fréquents.

### **5.1.4. Économie**

L'économie s'est effondrée du fait de la durée de la guerre civile. L'endettement est grand et le service de la dette pesant pour le budget public burundais. La chute des prix du café aidant, la valeur des exportations s'est réduite. Les investissements étrangers sont limités. Les balances commerciales, des échanges et des paiements sont négatives.

En tant que part du PIB, les secteurs agricole et des services sont les plus importants. Sous-développée, l'industrie manufacturière se caractérise par l'importance de la propriété de l'État. Un programme de privatisation a été décidé mais sa mise en œuvre reste encore limitée.

Des signes laissent augurer une reprise de l'économie au fur et à mesure de l'amélioration de la situation sécuritaire. L'économie a été en expansion en 2001 et 2002. L'inflation a régressé. Le déficit budgétaire s'est réduit du fait de l'augmentation des recettes fiscales et de la stabilisation des dépenses. Ces progrès ont rendu possible un rapprochement des institutions de Bretton Woods. Un programme de réformes économiques a été lancé en coopération avec le FMI. La reprise économique se voit cependant entravée par l'importance de la corruption.

Pour parvenir à une poursuite des progrès obtenus dans le développement économique, le gouvernement souhaite diversifier ses exportations. Un accord de partenariat économique avec l'UE, une adhésion future à la Communauté des États d'Afrique de l'Est (CEA) et une revitalisation de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) permettraient d'améliorer les conditions du commerce régional et continental.

## **5.2. La stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi**

Le gouvernement élabore actuellement un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Un document intérimaire (DSRP -I) a été présenté aux bailleurs de fonds en novembre 2002 et révisé en novembre 2003.

Le document intérimaire (DSRP -I) comporte six thèmes principaux : (1) Promouvoir la paix et la bonne gouvernance, (2) Promouvoir une croissance économique saine et réduire la pauvreté, (3) Améliorer l'accès à des services sociaux de base, (4) Intégrer dans l'économie les groupes touchés par les conflits et les autres groupes défavorisés, (5) Lutter contre le VIH/SIDA et (6) Promouvoir le rôle des femmes dans le développement.

Le DSRP constitue à bien des égards une base insuffisante. Une analyse plus approfondie de la pauvreté fait défaut. Cette stratégie ne dispose pas non plus de plan de surveillance et de suivi et doit être complétée en ce qui concerne priorités, délais, calculs des dépenses et financement. Les lacunes que comporte le DSRP -I font qu'il ne peut servir totalement de base pour l'aide suédoise.

L'élaboration d'un DSRP complet et sa mise en œuvre sont rendues plus difficiles du fait du conflit ainsi que de l'inefficacité et du sous-développement de l'administration. La mise en œuvre du DSRP-I et l'élaboration du DSRP complet suppose un large soutien de la communauté internationale.

## **5.3. Coopération internationale au développement**

Le nombre des bailleurs de fonds impliqués au Burundi est limité. L'essentiel de l'aide humanitaire est avant tout canalisée par le biais des Nations Unies et autres organisations internationales. Le financement insuffisant de l'appel humanitaire des Nations Unies pour le Burundi a limité la capacité des organismes onusiens. La Banque mondiale, le FMI et la Commission européenne sont les principaux acteurs financiers des actions de développement à long terme. La Belgique, les USA, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France sont les principaux bailleurs de fonds bilatéraux. La coordination entre ces bailleurs est faible.

La Banque mondiale met l'accent sur la reprise économique, le VIH/SIDA, la protection sociale, la reconstruction des infrastructures et le développement du secteur privé. On envisage d'élargir les engagements de la Banque à notamment l'aide budgétaire, la gestion économique, la reconstruction des infrastructures, l'agriculture et l'éducation. La Banque mondiale administre également un Fonds pour l'allègement de la dette multilatérale.

La coopération au développement de la Commission européenne est axée sur le développement des zones rurales, le renforcement des institutions et l'aide

macro-économique. À cela vient s'ajouter l'aide humanitaire. La Belgique organise des actions humanitaires et apporte son soutien à des réformes macro-économiques ainsi qu'aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. La Belgique contribue par ailleurs à réformer le secteur de la sécurité. Les États-Unis fournissent essentiellement une aide humanitaire axée sur l'agriculture, les réfugiés, l'éducation, la société civile ainsi que les droits des femmes et des enfants. L'Allemagne se concentre sur l'eau, la santé et la réintégration des réfugiés. La Grande-Bretagne a élaboré une stratégie axée sur l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, l'aide au développement d'une stratégie contre la pauvreté ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions de la transition. La France apporte son soutien au secteur judiciaire, à l'approvisionnement en nourriture, à la santé, au VIH/SIDA et aux infrastructures de base. Une aide budgétaire est en préparation.

#### 5.4. Enseignements de la coopération suédoise au développement

Tableau 2. Aide suédoise au Burundi de 1999 à 2003, millions de SEK

Secteur	1999	2000	2001	2002	2003
Droits de l'homme et démocratie	4,8	5,2	3,5	1,9	6,9
Aide humanitaire	17,6	23,1	22,2	28,2	35,3
ONG	7,3	9,3	0	4,5	0
Total	29,7	37,6	25,6	34,6	42,2

Source : *Annuaire de l'Asdi*

Incluant pour l'essentiel des composantes de développement à long terme, l'aide humanitaire est axée sur l'agriculture, l'éducation, la protection des enfants et des femmes, la protection et l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la réhabilitation d'écoles, de centres de santé et d'installations sanitaires et d'hygiène. Dans la plupart de ces actions, la coopération entre autorités locales et groupe cible a été décisive pour leur mise en œuvre. La Suède a également affecté des fonds pour l'assistance à la coordination de l'aide humanitaire.

L'aide apportée dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme s'est axée sur les actions de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire, sur un soutien au Parlement et à ses institutions ainsi que sur les actions s'inscrivant dans le cadre du processus de paix et de réconciliation. L'aide judiciaire aux prisonniers, la formation des parlementaires, les actions pour le dialogue entre les différents groupes ethniques ainsi que les efforts déployés pour établir des contacts entre les rebelles et le gouvernement constituent des exemples d'actions.

L'aide suédoise a été canalisée par des organisations suédoises et internationales ainsi que par des ONG. Au nombre des organismes des Nations Unies, on remarquera notamment le PNUD, le HCDH, l'UNICEF, la FAO et l'OCHA, qui ont obtenu l'essentiel des fonds alloués par la Suède durant cette période. L'une des rares organisations suédoises à être active sur le terrain est PMU Interlife qui, par ses églises coopérantes, compte plus de 75 ans d'expérience dans le pays et mène des activités dans les secteurs de l'enseignement et de la santé notamment. Parmi les organisations internationales à avoir obtenu une aide de la Suède durant cette période, on note la branche anglaise de la Fondation « Save the

Children », *Action Aid*, le Conseil norvégien des réfugiés, *International Alert*, *RNC Justice & Democracy*, le Comité international de la Croix-Rouge et *Search for Common Ground*.

Les résultats de l'aide suédoise doivent être replacés dans leur contexte dans la mesure où elle ne représente que quelques pour cent de l'ensemble de l'aide allouée au Burundi.

En dépit de la situation difficile qui règne dans le pays en matière de sécurité, les actions ont été, dans leur grande majorité, réalisables et ont contribué à atténuer les effets du conflit, à protéger la vie des individus et à favoriser le dialogue entre les différents groupes de la société. Pour une partie importante de la population, l'aide humanitaire a été synonyme de survie et de conditions permettant d'assurer un niveau de vie minimum. Ce soutien a également réduit l'isolement de certaines zones de conflit et contribué à une normalisation de l'existence de beaucoup d'individus. Un nombre non négligeable d'enfants de personnes déplacées ont suivi des cours adaptés, qui leur ont permis de s'intégrer dans l'enseignement ordinaire. L'implication des sociétés et organisations au plan local a permis de renforcer la stabilité du fonctionnement et de l'entretien d'écoles réhabilitées, de centres de santé et d'installations sanitaires et d'hygiène.

Le soutien aux institutions judiciaires a permis d'apporter une aide judiciaire à bien des prisonniers et d'étudier les conditions de vie de près de dix mille d'entre eux. Néanmoins, le renforcement des capacités des tribunaux a été rendu plus difficile et par la présence du conflit, et par l'existence d'une corruption étendue dans les institutions judiciaires. Des séminaires favorisant le dialogue entre les groupes ethniques ont été organisés.

## **5.5. La coopération suédoise au développement du Burundi**

### **5.5.1. Considérations générales**

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres de la planète. La présence de missionnaires suédois s'y inscrit dans une longue tradition. La Suède a œuvré activement dans les processus de paix de la région des Grands Lacs. La situation sociale et humanitaire du Burundi, l'engagement de longue date de la Suède dans ce pays et la perspective régionale justifient une poursuite de l'aide suédoise.

L'aide suédoise au Burundi doit se polariser sur l'aide humanitaire et les actions de soutien en faveur de la paix et de la réconciliation. À cela devra venir s'ajouter une poursuite de l'aide de la Suède en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.

### **5.5.2. Objectif**

La coopération suédoise au développement dans la région des Grands Lacs a pour objectif de créer les conditions qui permettront aux populations pauvres d'améliorer leurs conditions de vie.

### **5.5.3. Volume**

La coopération suédoise au développement avec le Burundi doit atteindre 15 millions de couronnes par an. Dans le choix des actions et des canaux pour leur mise en œuvre, la présence limitée de la Suède sur le terrain devra être prise en considération. À cela viendra

s'ajouter une aide humanitaire annuelle d'environ 30 millions de couronnes ainsi qu'un soutien aux ONG suédoises présentes sur le terrain.

Dans la mesure où le processus de paix continuera d'aller de l'avant, que par ailleurs le gouvernement burundais affichera une volonté politique marquée en matière de mise en œuvre des réformes démocratiques, de respect de la démocratie et des droits de l'homme, un soutien accru à une gouvernance démocratique pourra être envisagé au cours de cette stratégie, après consultation avec le Ministère des affaires étrangères. En cas d'échec du processus de paix, le soutien sera essentiellement axé sur l'aide humanitaire et les actions de résolution des conflits.

#### **5.5.4. Aménagement**

En dépit du processus de paix, le Burundi est marqué par un conflit armé national, ayant des ramifications régionales. Les besoins humanitaires immédiats doivent être pris en charge. La situation sécuritaire doit se stabiliser pour qu'il soit possible de lutter contre la pauvreté. Des réformes allant dans le sens de la démocratie et d'un respect accru des droits de l'homme conditionnent également l'émergence d'une amélioration du niveau de vie. La structure de la coopération suédoise au développement avec le Burundi tient compte de ces liens de causalité.

Une *dimension régionale et nationale des conflits* doit sous-tendre cette coopération. Le choix des actions, des partenaires, des secteurs géographiques et des bénéficiaires doit se faire en gardant à l'esprit leurs conséquences sur l'atténuation des conflits armés et la création des conditions pour la paix. Une autre *dimension*, axée cette fois sur les *droits de l'homme* et tout spécialement ceux des femmes et des enfants, doit également être prise en compte.

L'aide suédoise doit dans toute la mesure du possible contribuer à faire échec à la propagation du VIH/SIDA. Le VIH/SIDA fera l'objet d'une attention toute particulière dans la définition du soutien apporté au retour des réfugiés et à la réintégration des soldats. Dans son dialogue avec le Burundi, la Suède devra œuvrer pour faire en sorte que le VIH/SIDA soit considéré comme un obstacle sérieux à la lutte contre la pauvreté et au développement et qu'il doit, par conséquent, constituer l'une des pierres angulaires de la stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi.

La coopération suédoise au développement avec le Burundi doit inclure des actions humanitaires, contribuer à l'objectif d'amélioration de la sécurité, de la paix et de la réconciliation et œuvrer en faveur d'une démocratisation et d'un respect accru des droits de l'homme.

#### ***Actions humanitaires***

Le Burundi continuera d'être, dans les années qui viennent, dépendant de l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale. L'aide humanitaire continuera d'être la plus importante en volume. La Suède devra chercher à participer activement aux travaux permettant une aide humanitaire efficace, secteur dans lequel, au sein des Nations Unies, le Burundi joue le rôle d'État pilote en matière de coordination accrue entre bailleurs de fonds.

L'aide humanitaire suédoise devra se concentrer sur les besoins immédiats en termes de protection et d'aide matérielle. Parallèlement et là où cela sera possible, ces actions humanitaires pourront également contribuer de manière transitoire à la reconstruction des structures de base des services sociaux et promouvoir des activités favorisant la création d'emplois et de revenus. Cette aide a donc un effet à long terme. Cependant, le financement des actions de reconstruction s'effectuera en premier lieu dans le cadre de la coopération au développement avec le Burundi.

L'aide humanitaire de la Suède facilitera le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, portera un intérêt tout particulier à la situation vulnérable des femmes et des enfants, combattra la violence sexuée et favorisera le respect des droits des enfants, en particulier celui du droit à l'éducation.

### *Favoriser évolution pacifique, sécurité et réconciliation*

Le besoin d'actions en faveur de la paix et de la réconciliation subsiste. Les actions de la Suède en faveur d'une évolution pacifique, de la sécurité et de la réconciliation devront favoriser le dialogue et la gestion des conflits. Cela pourra s'effectuer par exemple par un soutien au secteur des médias et par l'action d'organisations internationales et nationales.

La Suède apporte son soutien au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des soldats, processus qui se déroule dans le cadre de l'aide régionale pilotée par le PDRM. Un soutien éventuel à la démobilisation au Burundi ne devra s'opérer que s'il est coordonné et complété par des actions de la Banque mondiale. Néanmoins, les actions financées par des subventions suédoises devront, autant que faire se peut, être principalement axées sur les enfants-soldats.

### *Gouvernance démocratique*

La démocratisation et un respect accru des droits de l'homme constituent un préalable à une solution au conflit. À cela s'ajoutera une poursuite de l'aide de la Suède en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. Un accroissement de cette aide pourra être envisageable pendant la durée de cette stratégie.

Que cette augmentation intervienne ou non, des actions pourront être envisagées dans quatre catégories : (1) Les institutions et organisations qui surveillent et défendent les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des enfants, (2) Les institutions et processus démocratiques (par exemple assemblée nationale, sénat, élections), (3) La promotion d'une culture démocratique par un soutien aux médias (par exemple éducation, législation, répartition des fréquences radioélectriques aux médias), (4) Le développement des institutions judiciaires.

De surcroît, une aide pourra être attribuée à une action stratégiquement importante pour faire échec à la propagation du VIH/SIDA, par exemple des mesures préventives mettant l'accent sur des groupes à risque comme les militaires, les réfugiés et les personnes déplacées.

Étant entendu qu'il est concerné par le programme de la CAE pour le Lac Victoria et qu'il pourrait en devenir membre à part entière dans le courant de cette stratégie, le Burundi pourra être éligible à une aide fournie dans le cadre de la *Stratégie suédoise d'aide à la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable dans la région du lac Victoria 2004-2006*.

#### **5.5.5. Questions liées au dialogue**

Un gouvernement élu pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de dialogue entre le Burundi et la communauté internationale. Une brève stratégie de dialogue sera incluse dans les plans annuels par pays. Cette stratégie ne devra pas oublier que la Suède n'a pas de présence permanente au Burundi.

Que ce soit la manière bilatérale ou dans le cadre de l'Union européenne, la Suède devra œuvrer pour un dialogue axé sur le processus de paix et de réconciliation, la démocratie, les droits de l'homme ainsi que les questions régionales.

#### **5.5.6. Mise en œuvre et suivi**

L'aide suédoise sera canalisée par des intervenants bilatéraux, des organisations nationales et internationales ou d'autres bailleurs de fonds. Une concentration des actions et des partenaires sera recherchée. L'aspect corruption devra être soigneusement pris en compte au moment de la planification et de la mise en œuvre.

Un contrôle et un suivi de l'aide devront systématiquement être assurés. Un examen annuel de la coopération sera réalisé. Ces vérifications annuelles devront être effectuées au regard des finalités de la coopération et, dans ce cadre, comporter une évaluation du degré d'intégration de la problématique du VIH/SIDA, de la dimension nationale et régionale des conflits et enfin de la dimension des droits humains axée sur les femmes et les enfants. Ce réexamen devra également porter sur les moyens en personnel. De surcroît, un pointage annuel sera effectué avec le concours du Ministère des affaires étrangères.



REGERINGSKANSLIET

**Ministère des affaires étrangères  
de Suède**

Davantage d'exemplaires peuvent être commandés au:

Ministère des Affaires étrangères, Bureau d'information, S-103 39 Stockholm  
Tél: Int+46-(0)8-405 10 00, fax: Int+46-(0)8-723 11 76, Site internet: [www.ud.se](http://www.ud.se)

Couverture: Bureau éditorial, Ministère des Affaires étrangères

Imprimerie: XBS Grafisk service, 2004

Article no: UD 05.003